

DEC190709DR08

Décision portant nomination de M. David CHOUTEAU aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies » - GREMAN.

LA DIRECTRICE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183090INSHS du 21 décembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle LAFPEZ aux fonctions de Directrice par Intérim de l'unité mixte de recherche UMR7347 intitulée « Matériaux, Microélectronique, Acoustique et Nanotechnologies » - GREMAN ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 avril 2016 ;

Considérant que M. David CHOUTEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, organisée par la Délégation CNRS de Paris B, du 22 septembre au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. David CHOUTEAU, Ingénieur d'Etudes Hors Classe, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR7347, à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. David CHOUTEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. David CHOUTEAU est placé directement sous l'autorité de la Directrice de l'Unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Blois., le 19 avril 2019

La Directrice par Intérim de l'Unité
Isabelle LAFFEZ

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON